



enregistré service

YF

↳ comité

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : M. FERAL
Réf. A rappeler : 850-corte-2011
Tél: 04 95 51 79 74

Corte, le 20 juillet 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif du Cintu »
- Site FR 9400576

Réf. : Réunion du 26 mai 2011

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 26 mai 2011 à 14 heures 30 à la salle de réunion de l'ONF de Corte.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse
- Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Corse du Sud
- Monsieur le président du conseil exécutif de Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse
- Monsieur le président du conseil général de la Corse du Sud
- Monsieur le président du parc naturel régional de la Corse
- Monsieur le président du SIVOM du Niolu
- Monsieur le président de la communauté de communes du bassin de vie d'Ile Rousse
- Monsieur le président du SIVU pour l'étude d'un plan de développement de la vallée d'Asco et Caccia
- Monsieur le maire d'Albertacce
- Monsieur le maire d'Asco
- Monsieur le maire de Calenzana
- Madame le maire de Corscia
- Monsieur le maire d'Evisa
- Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse
- Monsieur le directeur de l'agence du tourisme de la Corse
- Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse
- Monsieur le directeur régional de l'office national des forêts
- Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
- Monsieur le délégué de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Monsieur le président du centre régional des propriétaires forestiers de Corse
- Monsieur le président de l'association des communes forestières de Haute-Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Corse du Sud
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse
- Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Corse du Sud
- Monsieur le président de la fédération de la Corse pour le pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse/AAPNRC
- Madame Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse

Compte rendu du Comité de Pilotage Natura 2000 du 26 mai 2011 du site FR9400576 «Massif du Cintu»

L'objectif de ce comité de pilotage était de faire un point sur l'avancement de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) de cet immense site Natura 2000 depuis le dernier COPIL du 26 juin 2008.

Personnes présentes :

Site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu

COPIL du 26 mai 2011



Nom	Organisme/qualité	Tel, adresse de messagerie	signature
FERRI Camille	DREAL Corse	06 95 57 73 24	
DELAGÉ Maxin	CBNC / O.E.C.	delage@occ.fr	
LECCA Sébastien	O.E.C.	05 95 98 1177 / lecca@occ.fr	
CASSELLI Marie-Josée	O.E.C.	04 95 48 41 76	
ALBERTINI Pierre-Jean	O.E.C.	pfalbertini@occ.fr	
BALDACCINI Renaud	MAIRE ADJOINT ASUL	06 33 46 66 91	
FRANCESCOCCI Bernard	maire V. A. S. G.	06 15 01 80 90	
ALEO J. Augustin	Adjoint au Maire	06 86 05 57 71	
RAFFALI Joël	DRJSCS	06 20 15 91 43	
GIANNI Jean-Jacques	Maire de C. S. A.	06 87 70 18 25	
TORRE Roddy	Parc		
MARINI Frédéric	ONF	fredric.marini@onf.fr	
KALITA LAURENTE	ONF	kalita.laurence@onf.fr	
Stéphane LEBRE	ONF	06 18 01 81 28	
Rodolphe NENTU-AUCÈ	ONF	06 18 01 77 60 nentauc@onf.fr	
GREG BRUMEVA	SCC	06 81 41 00 10	
Stéphane MICHAMBE	ONF	stephane.michambe@onf.fr	
VERSINI Stéphanie	CDARA	23 26 45	
PAPINI Daniel	CDARA	23 26 40	
COLOMBANI Isabelle	PNRE	06 71 66 43 69 colombani.isabelle@orange.fr	

Introduction

Les généralités sur le fonctionnement de Natura 2000 n'ont pas été abordées, les membres du COPIL n'en ayant pas exprimé le besoin.

Quelques rappels sur la gouvernance de ce site : M le sous préfet de Corte a la présidence du COPIL de ce site Natura 2000 ; la maîtrise d'ouvrage du document d'objectif a été confiée à l'état par les élus locaux lors du précédent COPIL.

Bien que formellement il n'y ait qu'un DOCOB et qu'un COPIL par site, le site du Cintu a déjà une longue histoire et des degrés d'avancement divers. Dans la pratique, chaque sous partie de DOCOB a été rédigée comme un DOCOB à part entière. 5 communes sont concernées : ALBERTACCE : 347,5 ha, EVISA : 833,3 ha, CALENZANA : 996,4 ha, CORSCIA : 2 736,3 ha, ASCO : 8 892,8 ha. (Voir la carte jointe ci dessous).

Territoires

FR9400576,
Massif du Cintu,
13806 ha

5 communes :
ALBERTACCE :
347,5 ha, **EVISA :**
833,3 ha,
CALENZANA : 996,4
ha, CORSCIA :
2 736,3 ha, ASCO :
8 892,8 ha

FR9400577, Vallée
du Fango



Suite au dernier COPIL de juin 2008, il avait été décidé :

- de désigner un rédacteur de DOCOB par appel d'offre sur les parties CORSCIA et ASCO du site
- Désigner un opérateur et finaliser le DOCOB commencé en 2003 par l'ONF sur le secteur Evisa
- Faire la cartographie des habitats naturels et l'étendre au secteur potentiel concerné par l'extension Natura 2000
- Réactualiser le DOCOB sur ASCO et l'harmoniser avec les travaux actuellement menés dans le cadre du projet de réserve naturelle.

Partie Corscia du site

Le diagnostic socio-écologique du DOCOB est terminé ; une consultation de ce document sera organisée avec la diffusion du présent compte rendu. En fonction des retours, il sera procédé à la validation soit de ce document soit de l'intégralité du DOCOB (fiches actions comprises) lors du prochain COPIL prévu fin 2011 début 2012.

Partie Bonifatu du site

Le travail sur la partie du DOCOB qui concerne Bonifatu a été confié au PNRC. Il n'est pas encore possible d'informer le COPIL de l'avancement des travaux. La cartographie des habitats naturels, confiée par appel d'offre au bureau d'étude SIRS est en cours de validation par la DREAL et le Conservatoire Botanique National de Corse.

Partie Asco du site

Le travail sur la partie Asco a débuté dès 1996. Un premier DOCOB a été validé en 1998 (le premier DOCOB de France, validé sous la présidence *intuitu personae* de la ministre de l'époque, Dominique Voynet) et a été mis en œuvre jusqu'en 2003.

La révision du DOCOB a été commencée en 2004 par l'ONCFS qui n'a pu la mener à terme ; l'ONF en a repris la rédaction en 2009 suite à appel d'offre et propose aujourd'hui la partie Asco du DOCOB à la validation du COPIL. Ce document a été mis à disposition du COPIL il y a 2 semaines et sert de base à la présente discussion.

En ce qui concerne le diagnostic écologique, le travail a essentiellement consisté en une actualisation des données, il y a peu de nouveautés et les principaux éléments sont les suivants :

- l'espèce phare du site reste le mouflon
- tout ce qui concerne l'avifaune est traité dans le cadre de la ZPS FR9410107, Haute Vallée d'Asco, dont la rédaction du DOCOB a été confiée au PNRC. 4 espèces d'oiseaux inscrites à la Directive : le Gypaète, l'Autour, la Sittelle et enfin l'Aigle Royal.
- 18 espèces de Chiroptères ont été identifiées et observées dans la vallée par le Groupe Chiroptère Corse. 6 sont inscrites à la Directive.
- Au niveau des amphibiens, les Discoglosses Sardes et Corses sont présents. Il conviendra d'en tenir compte lors des futures opérations de lâchers de Truite.
- La truite Corse est également présente sur site avec 3 populations identifiées (2 créées artificiellement). Une seule population de Truite méditerranéenne sur le site. La Macrostigma est une espèce majeure pour le site (programme LIFE). On notera également la présence de l'anguille ;
- Pour ce qui est des reptiles, on recense 6 des 11 espèces présentes sur la Corse avec notamment le Phyllodactyle d'Europe inscrit à l'annexe II de la Directive.
- La vallée d'Asco est caractérisée par 404 taxons d'espèces végétales dont 26 sont d'intérêt national. On notera surtout la Buxbaumie verte (dont une nouvelle station a été découverte en 2010) et l'Euphrase naine. Les stations de genévrier thuriferaire sont aussi un élément fort du patrimoine végétal.
- La forêt d'Asco n'a pas comme objectif premier la production de bois : le nouveau plan d'aménagement forestier la consacre en grande partie comme une forêt de protection. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il existe une petite partie où l'exploitation reste possible

Le diagnostic socio-économique peut se résumer ainsi :

- une forte fréquentation touristique mais qui ne cause pas encore des dommages au milieu. Cela reste néanmoins un point sensible, avec notamment les « problématiques » du GR 20 et des activités de baignade
- activités de chasse et pêche
- Activités agricoles : un peu d'élevage bovin, projet d'élevage caprins qui n'a pas encore abouti, un peu d'apiculture

Une particularité à signaler sur ce site : la multiplicité des plans et documents de gestion, concernant la truite, le gypaète, le mouflon, la PRMF, l'aménagement forestier... qui demanderont un temps non négligeable pour être harmonisés entre eux et avec le nouveau DOCOB. Mme Castelli fait remarquer que ces documents de gestion sont peu ou prou issus de l'ancien DOCOB, des projets qui y étaient préfigurés et qui ont essaimés. Tout cela demandera un travail d'animation plus lourd que ce qui ordinairement rencontré mais atteste d'une certaine réussite.

- On notera qu'il a été rédigé un document de protection incendie (par l'ONF) et que certaines opérations ont été réalisées.
- A été également mis en place : un suivi du Thurifère par le CBNC.
- Le suivi et le nourrissage du Gypaète ainsi que l'étude de la Sittelle sont réalisés par l'ONF et le PNRC.

Évocation du projet de création de réserve naturelle de Corse de la vallée de ASCO.

Pour le maire de Asco, le projet de réserve naturelle, si il se concrétise un jour, pourra être une structure d'encadrement même si c'est contraignant. L' élu doit préserver l'environnement, mai aussi penser au développement de la commune.

Le DOCOB permet déjà, dans une certaine mesure, de faire cette synthèse entre les activités humaines et l'écologie. Le projet de réserve si il vient à se concrétiser viendra en complément.

Le diagnostic socio-écologique présenté est validé en l'état par le COPIL ; une présentation des enjeux de gestion et des fiches actions a ensuite été faite par M MURRACIOLE.

Rappel des principaux enjeux et fiches actions, se reporter au DOCOB pour plus de détails :

Thème	N° fiche	Intitulé de la fiche
<i>L'animation du Docob</i>	1	Animation du Docob
<i>Espèces et habitats prioritaires</i>	2	Gestion de la zone d'hivernage du mouflon
	3	Limitation des dérangements vis-à-vis du mouflon
	4	Suivi de la dynamique de la population de mouflon
	5	Soutien, le cas échéant, au programme régional de gestion du mouflon
	6	Suivi des effectifs de truites corses et recherche de nouvelles populations
	7	Gestion piscicole
	8	Suivi de la dynamique du peuplement de genévrier thurifère de Pinara
	<i>Aménagement du pont de Ruggia</i>	9
<i>Gestion forestière</i>	10	Contrôle de l'adéquation du Docob avec l'ensemble des documents de gestion de la vallée d'Ascu
	11	Protection des berges et cours d'eau
	12	Protection contre les incendies
	13	Gestion des pistes forestières
<i>L'information et la sensibilisation</i>	14	Communication et sensibilisation
<i>Valorisation touristique</i>	15	Etude d'accueil du public
<i>Connaissances scientifiques</i>	16	Suivi des populations de chiroptères
	17	Inventaire des populations d'amphibiens : Discoglosses (corses et sardes) et euprocte
	18	Inventaire des populations de porte-queue de Corse (<i>Papilio hospiton</i>)
	19	Inventaire des populations de <i>Buxbaumia viridis</i> et <i>Euphrasia genargentea</i>
<i>Aspects réglementaires</i>	20	Organisation administrative

Mme Castelli rappelle que le programme mouflon, porté uniquement par l'OEC via le groupe « grands ongulés », est modifié chaque année en fonction des financements disponibles.

En ce qui concerne le programme régional du Mouflon, la capture, le balisage et l'identification des mouflons serait pertinente afin d'étudier l'aire de répartition de cet espèce.

Il faut bien comprendre que les travaux d'ouverture du milieu en faveur du mouflon conservent un caractère expérimental. De tels travaux ont déjà eu lieu, par brûlage dirigé ou par des moyens mécaniques ; mais il n'est globalement pas possible, aujourd'hui, d'expliquer les déplacements des bandes de mouflon et leur préférence pour un territoire ou un autre.

M. Muracciole, sur la base du comptage par hélicoptère réalisé en 2009 et des témoignages de gens du village, propose que l'on s'intéresse à la répartition des animaux en période hivernale. En effet, il a été constaté une forte présence de mouflons en rive droite de l'Ascu, c'est à dire en dehors de la réserve de chasse. Aussi, cela doit être confirmé par un suivi qui, eu égard aux conditions de milieu, sera réalisé par un IPA.

Mme Castelli demande que les protocoles de comptage soient harmonisés afin de pouvoir comparer les résultats.

Les travaux d'ouverture du milieu à venir seront pour leur part soumis à un protocole comparable à celui qui a été mis en œuvre dans le cadre du projet pastoral du plateau du Cuscione, avec étude et suivi de la végétation. D'une façon générale et en tenant compte de leur caractère expérimental, toute action concernant le mouflon devra, avant d'être mise en œuvre par l'animateur, être soumise au COPIL lorsque les protocoles auront été élaborés.

En ce qui concerne les thèmes information/valorisation touristique, il est convenu de mettre en avant non pas l'accueil du public mais la gestion de la fréquentation. Une étude pour qualifier et quantifier le public fréquentant le site sera nécessaire.

Les autres fiches actions n'ont pas soulevé autant de débats ; la fiche concernant le gîte à chauve-souris du pont de Ruggia est considéré comme prioritaire et à mettre en œuvre dès 2012.

Il faut une nouvelle fois formuler l'importance de trouver une solution à l'actuel éclatement du site Massif du Cintu ainsi qu'une articulation des différents programmes. La commune enfin se prononce également en faveur du redécoupage du site Natura 2000. Il est important que la sous unité d'Asco deviennent une ZPS à part entière pour mettre en adéquation l'ensemble des documents de gestion.

Le COPIL se prononce pour une validation de la partie Asco du DOCOB après intégration des remarques émises.

Les membres du COPIL disposeront d'un délai de 3 semaines pour émettre, si besoin, quelques dernières remarques de détail auprès de l'ONF lorsque la version amendée aura été mise à disposition.



Partie Evisa/Valdu Niellu

Sur la partie Evisa Valdu Niellu le travail sur le DOCOB a commencé en 2001 : le diagnostic écologique du site, rédigé par l'ONF, a été validé en décembre 2003. Le diagnostic a été repris et actualisé par l'ONF qui en a fait une présentation lors du COPIL de 2008. Des échanges entre la commune et l'administration ont repris en 2007 et ont été formalisés par une délibération du conseil municipal du 17 novembre 2007, dans laquelle la commune demande à la DIREN :

- de relancer la dynamique Natura 2000, en sommeil depuis 2003 sur la partie du site qui les concerne
- de la conjuguer avec un projet de développement du massif d'Aitone
- de re-découper le territoire Natura 2000 de façon plus pertinente.

M GIANNI, en tant que maire d'Evisa ou comme directeur de la chambre d'agriculture de Corse du Sud rappelle que l'objet de sa réflexion est un développement harmonisant les différentes composantes : l'agriculture, le tourisme, le petit patrimoine humain et le patrimoine naturel. Ce qui suppose de faire évoluer les pratiques agricoles et de reconsidérer l'ensemble du territoire.

D'un point de vue touristique, la pertinence du territoire à considérer va jusqu'à Porto, qui accueille près d'un million de visiteurs par an , il s'agit pour nous d'accueillir mais aussi de « déconcentrer » les flux de touristes.

Remarque complémentaire à ce qui a été dit en COPIL

Suite à une évaluation relative aux sites inscrits et classés menée par la DREAL et en accord avec la commune d'Evisa, une proposition de reclassement de certaines parties du site inscrit en site classé sera bientôt engagée. Compte tenu de la qualité paysagère remarquable de ce secteur et des problèmes de forte fréquentation sur certains points localisés (cascade ...) le classement apparaît opportun. Il apportera une reconnaissance de ce paysage et des moyens de gestion et des financements pour le préserver. Il conviendra donc d'harmoniser cette démarche avec la démarche Natura 2000.

Au regard de tout cela une réflexion a été menée par la chambre d'agriculture en collaboration avec l'ONF pour proposer :

1. des objectifs d'action sur le périmètre Natura 2000 actuel (pour le maintien et le développement d'une agriculture durable, pour le patrimoine agricole, pour le paysage) :
 - Instauration de cahiers des charges « bonnes pratiques ».
 - Mise en place de clôtures pour identifier et protéger les zones sensibles
 - Lutter contre la colonisation des résineux sur les vergers (châtaigniers).
 - Réhabilitation et protection des bâtis agricoles et touristique.
 - Préserver agro-sylvo pastoral : éviter la stabulation des animaux sur les zones fragiles en réduisant le pacage sur le périmètre actuel, entretien des sous-bois, création d'infrastructure paysagères (points d'eaux, points de vue).
2. un nouveau périmètre Natura 2000 : il reste à définir la limite Sud Ouest ainsi que les ressources et potentiels agricoles.
3. des objectifs d'action sur le périmètre Natura 2000 étendu qui reprendront amplement ceux pré-cités ci dessus pour développer et maintenir une agriculture durable permettant de conserver la mosaïque de milieux présents., identifier et conserver le patrimoine.

Il reste à finaliser l'identification des objectifs des fiches actions, à rédiger le document final et les fiches actions pour le prochain COPIL.

L'extension/redécoupage du site Natura 2000

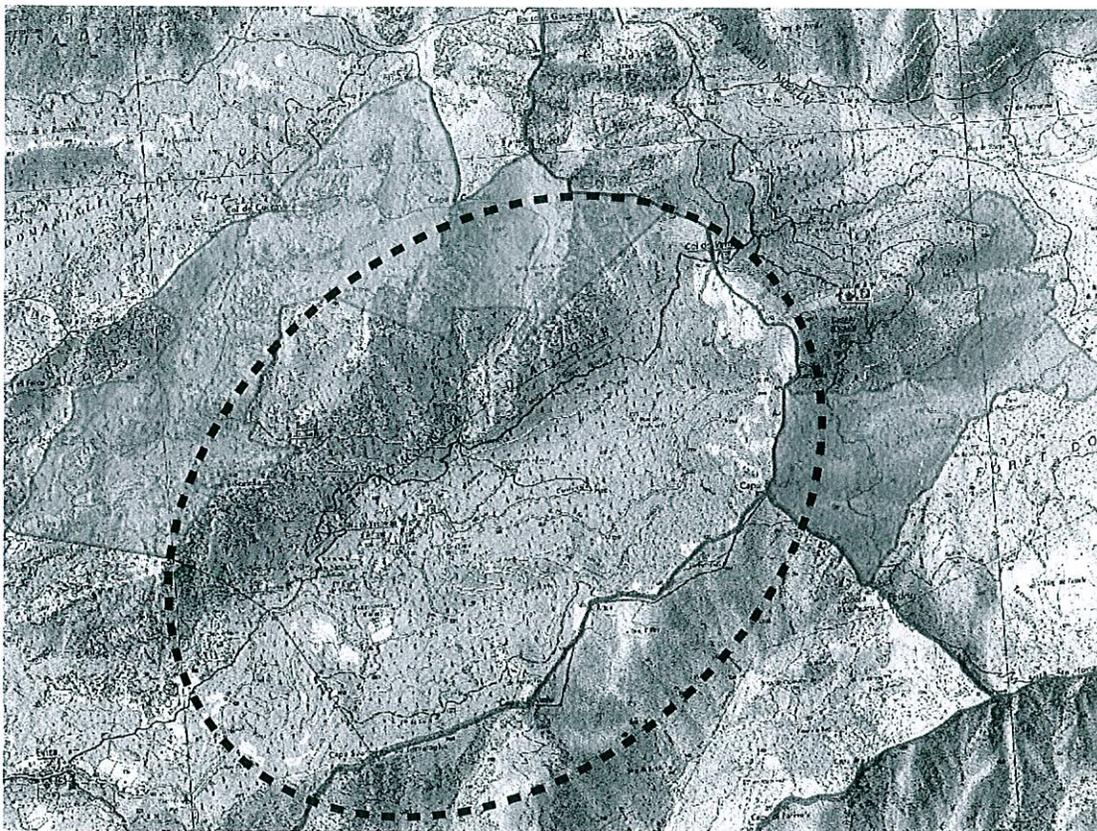
Une extension du site a été initialement demandée par la commune d'Evisa lors d'une délibération du conseil municipal du 17 novembre 2007. Il est vrai que le périmètre actuel est peu pertinent au niveau écologique car il fait beaucoup d'omissions sur le secteur Evisa Valdu Niellu et est peu efficient au niveau de la mise en œuvre (surface considérable, des vallées qui ne se regardent pas).

Le découpage concernera nécessairement l'ensemble du site Natura 2000 FR9400576 Massif du Cintu, proposant à partir de cet immense site 4 sites distincts :Aitone Valdu Niellu, Corscia, Asco, Bonifatu.

Il sera de plus l'occasion de redéfinir chacun des périmètres des sites descendants. Les sous-sites actuels de Corscia et Asco ne seront pas modifiées.

Le sous-site de Bonifatu pourra être étendu d'une façon modérée (le projet est à la réflexion dans les services de l'ONF) et le sous-site Aitone Valdu Niellu se verrait considérablement étendu, d'environ 2000 ha, en incluant cette fois des secteurs plus agricoles.

Découpage actuel du site sur les communes Evisa Albertacce :



Une extension relierait les deux parties du site disjointes dans ce secteur, redescendrait vers Evisa en passant par les habitats à Laricio et peut être par les châtaigneraies (voir en

pointillés le secteur potentiel de l'extension). L'objectif sera, comme pour tout site Natura 2000, de concilier l'écologie du site et les aspects économiques bien présents dans le secteur : la très forte fréquentation touristique, l'élevage, la castanéiculture, les productions forestières .

Dans tous les cas ce sont des arguments écologiques (habitats, espèces) qui justifieront les extensions, et des arguments administratifs (lourdeur actuelle de la procédure Natura 2000 avec l'ensemble des collectivités) qui justifieront le redécoupage global.

La réflexion est en cours de finalisation dans les services de la chambre d'agriculture et de l'ONF, opérateur du DOCOB. Un courrier en provenance de la commune d'Evisa durant l'été 2011 servira officiellement de déclencheur à la procédure d'extension/modification du périmètre site Natura 2000.

Conclusions de ce COPIL du 26 mai 2011

- partie Corscia du site Natura 2000 : le bureau d'étude BIOTOPE enverra le diagnostic socio écologique aux membre du COPIL durant l'été 2011. Selon les retours, c'est l'ensemble du DOCOB ou uniquement ce diagnostic qui sera validé au prochain COPIL
- partie Bonifatu : la carto d'habitat sera validée par la DREAL durant l'été 2011
- partie Asco : le DOCOB est validé sous réserve d'intégration des remarques émises en COPIL par l'ONF
- partie Evisa : le COPIL a estimé que les ébauches de fiches actions et de proposition d'extension sont intéressantes et recevables. L'opérateur devra les finaliser et les compléter, notamment pour la partie sylvicole, pour le prochain COPIL.
- La commune d'Evisa devra saisir la DREAL pour initier formellement la procédure d'extension/redécoupage du site durant l'été 2011.
- Prochain COPIL du site FR94000576 Massif du Cintu prévu fin 2011 début 2012

Monsieur le sous-préfet remercie l'ensemble des participants pour l'important travail accompli.

Le Sous-Préfet,
Chargé de mission Natura 2000
Pour le département de la Haute-Corse



Le Sous-Préfet

Tony CONSTANT